

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
30 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Patrick RAMON – Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES –

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS : 3 Avaiient donné procuration : Messieurs - Serge BERNARD (pouvoir à Yannick PAQUE) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

VOTANTS : 21

POUR : 21

ABSTENTION : 0 Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Nathalie LACOSTE – Yann FLAMANT – Fatima BENKHEIRA – Ilyes TELALI – Emilie RATTON – Jérémie VIAL

CONTRE : 0 Mme Annie MONNERY a été élue secrétaire de séance

N° 2023-116

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention sur étude « signalétique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme Petites Villes de Demain dont la convention a été signée en mars 2023,
Considérant que la ville doit actualiser son système d'information signalétique local,
Le plan de financement relatif à ce projet est le suivant :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** qu'une étude sera confiée pour réaliser diagnostic, hiérarchisation de l'information, dimensionnement des mobiliers de signalétique, localisation des équipements à mettre en place
- **approuve** le principe d'une consultation de bureaux d'études selon la procédure MAPA,
 - **valide** le plan de financement :
 - Dépenses : 40 000 €
 - Recettes : subvention (Banque des Territoires, dans le cadre du programme PVD) à hauteur de 25 % (10 000 €) et fonds propres 75% (30 000€)
- **sollicite** une subvention auprès de la Banque des Territoires / Département, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, à hauteur de 25% soit 10 000€
- **s'engage** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Yannick PAQUE

